

Schéma de développement culturel
Pays Est Quercy et Pays Rouergue Occidental

PHASE 3

Plan opérationnel

1^{er} Octobre 2006



SOMMAIRE

<u>I. INTRODUCTION</u>	3
1.1. LE STADE DU PLAN OPERATIONNEL	3
1.2. SENS DU SCHEMA	4
A. PROBLEMATIQUES PRINCIPALES	4
B. CONSTRUCTION DU SCHEMA	4
1.3. LA COOPERATION ENTRE LES PAYS	5
A. DES AVANTAGES AUX DIFFICULTES PROBABLES	5
B. POTENTIELS INTER PAYS ET REMARQUES	6
<u>II. PRINCIPES DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL</u>	7
2.1. DES LOGIQUES COMPLEMENTAIRES	8
A. LOGIQUES PROPOSEES A LA REFLEXION	8
B. AVIS DES INTERESSES	8
<u>III. AXES DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL</u>	9
3.1. LE ROLE DES PAYS	10
A. L'INTERVENTION DIRECTE	10
B. LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS	11
3.2. LES RESSOURCES FINANCIERES	12
3.3. PRESENTATION DES DEUX AXES STRATEGIQUES DES PAYS	13
3.4. DESCRIPTION DE L'AXE 1	14
3.5. DESCRIPTION DE L'AXE 2	25
<u>IV. COMPLEMENTS POUR UNE REFLEXION SUR LA MISE EN ŒUVRE</u>	32
4.1. COMPLEMENT SUR LES RESSOURCES HUMAINES	33
A. CONTEXTE	33
4.2. COMPLEMENTS A PROPOS DES CRITERES D'AIDE	35
A. DESTINATAIRES DES AIDES	35
B. CRITERES POUR L'INTERET « PAYS »	35
C. CRITERES POUR UN INTERET PLUS LARGE	36
4.3. PROPOSITIONS POUR L'ELABORATION D'UNE GRILLE DE CRITERES GENERAUX	37
<u>ANNEXE</u>	40
RECAPITULATIF DES REUNIONS	40

I. INTRODUCTION

1.1. LE STADE DU PLAN OPERATIONNEL

Ce document fait suite à deux rapports :

- ▶ Le "Diagnostic culturel du territoire" fourni en août 2005,
- ▶ Les "Éléments de réflexion concernant les orientations" fourni en décembre 2005.

Ces rapports ont ponctué une réflexion de fond conduite avec différentes instances, depuis le début de la mission jusqu'en avril 2006¹.

Aux premiers écrits, se sont ainsi ajoutées de multiples remarques constructives recueillies lors de réunions, d'entretiens téléphoniques ou d'échanges de courriers électroniques.

Le présent document a pour fonction de proposer **les axes du schéma de développement culturel**, et d'exposer un mode de fonctionnement convenant au contexte particulier des deux pays.

Il convient de rappeler qu'un tel schéma a deux fonctions principales :

- ⇒ **Fixer les logiques communes** selon lesquelles les différents acteurs publics et privés vont s'engager dans le projet à court, moyen et long terme (à travers un processus de concertation).
- ⇒ **Fixer avec la région, un mode d'action** satisfaisant aux objectifs locaux et aux objectifs régionaux d'aménagement du territoire et de développement équilibrés des services à la population.
- ⇒ **Présenter aux partenaires potentiels la stratégie culturelle des Pays**

Il s'agit donc ici de :

- ▶ **DÉFINIR des axes stratégiques** en se basant sur le diagnostic culturel et les priorités énoncées par les instances sollicitées au cours de la mission,
- ▶ **STRUCTURER l'organisation du projet culturel des pays en gardant une certaine souplesse** vis-à-vis du contexte actuel en évolution (priorités des pays, ressources, besoins exprimés par les acteurs...).

Dans la continuité de ce schéma, chaque pays devra mettre au point, en concertation avec la région, un programme d'actions annuel ou pluriannuel mentionnant les objectifs conjoints (région et territoires) et les dispositifs d'accompagnement techniques et financiers et les critères de sélection des projets. Ceux-là pourront être extraits des critères proposés plus loin dans les tableaux.

¹ Récapitulatif des réunions en annexe.

1.2. SENS DU SCHEMA

A. Problématiques principales

Le diagnostic a mis en exergue un certain nombre de facteurs politiques et techniques sur lesquels les pays pourraient agir pour garantir un développement culturel harmonieux (Cf. document phase 2, page 20).

Des facteurs contextuels viennent cependant complexifier la démarche :

- ▶ **Les ressources humaines professionnelles** sont aujourd'hui peu pérennes en général, et elles varient d'un pays à l'autre.
- ▶ **Les moyens locaux pour la culture** restent modestes eu égard à la taille des communes et des groupements de communes.
- ▶ **La logique de pays** encore récente n'en est pas encore à son meilleur stade d'intégration par les acteurs publics et privés, provoquant une difficulté à se projeter ensemble dans des actions "pays". Induisant une logique de démocratie participative, le processus se situe sur une échelle de temps relativement longue, mais dans laquelle la culture peut être un catalyseur.
- ▶ **Relevant de politiques sectorielles²**, certains domaines comme l'enseignement artistique et le développement de la lecture publique devront nécessairement faire l'objet d'une concertation étroite entre les pays, les communes et EPCI, et les départements.

B. Construction du schéma

Considérant ces données, nous proposons d'articuler le schéma de développement en deux volets :

- **Une logique sur le FOND**, déclinant des axes complémentaires de développement.
- **Une logique D'ORGANISATION** ayant pour but d'anticiper sur les difficultés qui pourraient se présenter lors de la mise en œuvre du projet.

Devant les caractéristiques du territoire et de son offre culturelle, **le présent schéma a ainsi deux axes.**

Le second axe, entièrement consacré à l'organisation territoriale de l'activité culturelle, marque clairement les besoins d'un territoire :

- non totalement couvert par l'intercommunalité,
- dont l'intercommunalité ne prend pas toujours en compte la culture,
- aux différences très marquées entre espaces ruraux et espaces plus urbains,

Cette articulation entre un axe réservé aux objectifs, et un axe dévolu à l'organisation permet de prendre en compte les différences entre les deux pays tout en mentionnant les aspects sur lesquels ils peuvent agir conjointement.

² Désormais encadrées par la loi du 13 août 2004 pour l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.

1.3. LA COOPERATION ENTRE LES PAYS

A. Des avantages aux difficultés probables

Le développement culturel a été aperçu comme **axe de coopération** entre les pays Est Quercy et Rouergue occidental. Dans les chartes de territoires des deux pays, l'on retrouve d'ailleurs le même axe « affirmer l'identité culturelle et touristique ».

De plus, il est espéré que l'activité culturelle puisse jouer un rôle à l'égard des autres axes concernant l'économie ou encore le cadre de vie.

Pour l'axe d'action visant la solidarité et l'organisation de la cohésion du territoire, l'on peut faire l'hypothèse que l'activité culturelle et les liens qu'elle pourrait engendrer seraient favorables à cet objectif.

Extrait des chartes de territoires des pays : axes stratégiques

EST QUERCY et ROUERGUE OCCIDENTAL

- Axe 1 : Agir sur l'Emploi, l'économie et la formation
- Axe 2 : Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie
- Axe 3 : Affirmer l'identité culturelle et touristique
- Axe 4 : Renforcer l'attractivité du territoire
- Axe 5 : Amplifier la solidarité et organiser la cohésion du territoire

La pertinence d'un mode de fonctionnement coopératif entre les deux pays se démontre notamment par l'intérêt des opérations existantes³, mais aussi en considérant certains enjeux partagés entre les deux pays et leurs mêmes moyens limités.

Cependant, il existe sur le plan pratique, un certain nombre de difficultés sur lesquelles un schéma de développement culturel commun devrait anticiper :

- ▶ **Des différences de besoins immédiats entre les deux pays** : les deux pays ne présentent pas le même niveau de services culturels, et les voies de développement de l'existant ne semblent pas similaires (permanence artistique, localisation et qualité des équipements, offre...).
- ▶ **Les dispositifs départementaux différents entre le Lot et l'Aveyron** : cela donne des situations nuancées entre les pays s'agissant de la lecture publique, des enseignements artistiques et du patrimoine.
- ▶ **Des intercommunalisations différentes** : il existe souvent un lien entre démarche communautaire et fonctionnement mutualisé sous forme de pays. Or, il convient de remarquer que le pays Est Quercy est composé de trois Communautés de Communes couvrant presque l'intégralité du pays⁴, alors qu'en Rouergue Occidental, un espace tout entier ne relève pas encore de gestion communautaire des services⁵. Ces différences

³ Des habitudes de coopération existent chez certains professionnels (Derrière le Hublot / Centre Culturel Intercommunal Figeac / Cajarc), un outil mis en place (billetterie informatisée), d'autres à construire (exemple de la Ville d'Art et d'Histoire de Figeac et du Pays d'Art et d'Histoire des Bastides).

⁴ Hormis 5 communes « isolées ».

⁵ Autour de Villeneuve notamment.

peuvent avoir des incidences à court terme sur le mode de fonctionnement des pays et sur les missions qui leur seront confiées, notamment par des groupements d'EPCI.

- ▶ **Une démocratie participative riche, mais complexe :** pour chaque pays, elle représente une occasion de mobilisation des acteurs, mais nécessite un processus bien animé et prenant racine dans le temps. Ces processus, conduits simultanément dans les deux pays, posent la question de la symétrie des travaux de concertation et celle de la rencontre entre instances de concertation (2 commissions culture d'élus, deux conseils de développement, une commission technique commune).
- ▶ **La nature du dispositif régional :** jusqu'à une réforme très récente, le dispositif d'accompagnement régional pour l'organisation de projets culturels de territoires envisageait une ingénierie intégrée par pays (1 poste de chef de projet). Or, au regard de la diversité des situations sur le plan de l'ingénierie culturelle, il semble que la question des moyens humains ne puisse pas se poser de manière similaire d'un pays à l'autre. Pour le Rouergue Occidental, il existe déjà des postes de coordonnateurs dans certaines Communautés de Communes (ces postes restent à être confirmés et pérennisés). Ce n'est pas le cas pour le pays Est Quercy, dont aucun EPCI n'est pourvu de coordinateur, outre les ressources humaines spécialisées du centre culturel Figeac Cajarc. Il ne semble pas ainsi exister de solutions standards applicables aux deux pays.

B. Potentiels inter pays et remarques

- ▶ **L'existence probable d'un pôle de rayonnement culturel :** le « pôle des écritures » devant être développé autour du Musée Champollion serait un élément structurant, qui, en toute logique, devrait avoir un rayonnement dépassant le pays Est Quercy. Aussi, une question reste de savoir si cet élément serait l'occasion de formuler un projet commun autour de la notion d'écrit et de transmission de la pensée par le signe, et autour des nombreuses actions pédagogiques imaginables dans les pays autour de la thématique.
- ▶ **Les deux pays sont pourvus de structures labellisées d'animation du patrimoine.** Cela représente un potentiel, tant pour énoncer un projet patrimonial pour chacun des pays en étendant, le cas échéant cette valorisation à d'autres sites (avec des moyens supplémentaires), que pour envisager un axe commun aux pays de promotion de leur important patrimoine
- ▶ **Le pôle Capdenac-Figeac,** les acteurs qui le constituent, la volonté politique qui l'anime et l'image qu'il crée d'un espace de projet outrepassant les limites administratives représente un précédent exemplaire dans l'esprit de coopération pouvant rapprocher les deux pays.
- ▶ **Le patrimoine industriel :** axe Decazeville Figeac en lien avec la Mécanic Vallée

II. PRINCIPES DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2.1. DES LOGIQUES COMPLEMENTAIRES

A. Logiques proposées à la réflexion

Trois logiques ont été proposées aux pays, au cours de l'étape précédente pour réfléchir à un ordre de priorité au plan opérationnel :

- ▶ **Une logique donnant priorité à l'organisation publique de l'offre culturelle** : elle vise à asseoir le projet culturel de pays sur le renforcement des politiques communales et intercommunales et des structures relevant de la responsabilité publique.
- ▶ **Une logique donnant la priorité à l'organisation des acteurs dans un projet de médiation** : cette logique vise à augmenter les facultés des différents acteurs de terrain (publics et privés) à développer chacun et en commun des actions centrées sur le rapport entre les habitants et la démarche culturelle.
- ▶ **Une logique fondée sur la coordination des actions autour du principe de développement durable** : cette logique indique la possibilité de mettre en adéquation l'action culturelle du pays avec ce qui a fondé l'idée de pays : un espace pertinent pour engager un processus de développement durable.

B. Avis des intéressés

Les conseils de développement ont formulé, au stade des orientations stratégiques, le souhait d'obtenir des directions claires de la part des élus, afin qu'ils puissent situer leurs actions et leurs réflexions en conséquence.

Les élus (commissions culture) et les professionnels de la culture (comité technique) ont montré un intérêt pour les trois logiques, considérées comme « complémentaires », non « opposables » et envisageables conjointement.

Cependant des **thématiques** ont clairement été énoncées, tant sur le fond que sur les modalités d'action des pays.

Ce schéma présente une synthèse des grandes orientations retenues en préalable de l'axe I, ci-après.

III. AXES DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

3.1. LE ROLE DES PAYS

À l'égard des besoins identifiés et des avis recueillis, les pays agiront de deux manières :

- ➔ En prenant en charge directement des actions d'appui.
- ➔ En coordonnant les aides financières pour le soutien des projets dans le cadre de leur convention avec la Région d'une part, et avec l'Etat d'autre part, et en concertation avec les départements.

A. L'intervention directe

Les pays prendront en charge :

- Des fonctions qui ne sont assurées par personne d'autre.
- Des fonctions existantes mutualisées.
- Des actions expressément déléguées par les membres du pays à la condition d'une validation des bureaux.

Il faut souligner que la forme associative actuelle des pays n'est pas dans cette perspective une situation idéale⁶ contrairement à un établissement public, qui, techniquement, permet une réelle mutualisation de moyens.

Les pays interviendront en tant qu'**animateur**, pour accompagner les acteurs publics et les acteurs privés intervenant dans le champ culturel.

Cette animation aura pour but de faire évoluer les activités et les pratiques professionnelles ou bénévoles des acteurs. Munis de compétences spécialisées et d'une vision globale des enjeux, ce rôle d'animateur du pays est légitime.

Dans ces conditions, les pays représentent des pôles de ressources, des espaces d'échange et de stimulation de l'activité culturelle. Ces espaces collectifs sont un moyen de mettre en place les démarches suivantes :

- La coordination de certaines actions visées au titre des objectifs du schéma,
- L'accompagnement technique des acteurs culturels (ingénierie culturelle),
- Les formations ou l'échange de savoirs et de savoir-faire,
- La mise en place d'outils de travail communs à plusieurs acteurs,
- La création de passerelles (partenariats, collaborations...),
- L'observation du paysage culturel et de son évolution.
- L'évaluation du projet global par rapport à la situation de départ (diagnostic).

Il s'agira de déterminer quels sont les acteurs concernés par cette démarche d'animation.

Quelques pistes peuvent être proposées : tous les acteurs volontaires ou demandant une aide technique ; les acteurs financièrement soutenus ; des acteurs adhérents (pour certains services).

⁶ Un pays sous forme associative ne peut obliger ses adhérents à acquitter une cotisation donnant au pays des capacités financières.

B. Le soutien aux acteurs culturels

Les pays mobilisent des moyens financiers pour soutenir les actions mentionnées au programme d'action (qui devrait être pluriannuel et élaboré par les pays une fois le schéma validé).

Des critères correspondant aux orientations stratégiques seront utilisés pour sélectionner les actions entrant dans le programme, et qui devront dès lors trouver une cohérence entre elles.

Les pays peuvent contribuer au soutien de structures publiques locales et aux structures de droit privé, pour :

- Valoriser leurs actions auprès de la population du pays, ou des pays.
- Compenser des faiblesses nuisant à l'égal accès des personnes à l'offre culturelle.
- Accroître la cohérence territoriale en termes d'offre culturelle.
- Développer un projet rayonnant sur le territoire et au-delà sur la région, voire au plan national.
- Mettre en place un système de ressources bénéficiant à l'ensemble des acteurs du pays et/ou des deux pays.

Ces soutiens peuvent se décliner sous plusieurs formes :

- ⇒ Aides à des actions portées par un établissement culturel professionnalisé et directement placé sous la responsabilité publique (structure de diffusion ou de formation, structures pour la conservation et/ou la valorisation du patrimoine...).
- ⇒ Soutien à une collectivité s'agissant du fonctionnement d'un établissement ou de l'organisation d'une action/manifestation culturelle.
- ⇒ Aides à des actions portées par un établissement géré sous forme associative, et le cas échéant sous forme de société.
- ⇒ Aides à des actions identifiées et ciblées en termes de public pour la formation, la diffusion, la conservation et la valorisation du patrimoine.
- ⇒ Aides à des équipes artistiques pour le développement d'actions de médiation, ou pour la création d'œuvre directement reliées à un programme de relation avec les publics ou à un programme pédagogique.

3.2. LES RESSOURCES FINANCIERES

Les aides financières étudiées dans le cadre des pays correspondent à des **cofinancements** entre les porteurs de projets, leur commune ou EPCI de rattachement, les Conseils Généraux, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et l'Etat.

Les aides départementales, régionales et nationales pouvant éventuellement transiter par le pays dans le cadre de la **convention de développement culturel**.

Le dispositif *Projet Culturel de Territoire* permet d'obtenir de la région un cofinancement « à hauteur d'un cinquième à un quart maximum du coût annuel du projet culturel de territoire avec un plafonnement de l'aide régionale à 76 500 € ».

Le département, la Région Midi-Pyrénées et l'Etat **continueraient d'intervenir en dehors de la convention** et de manière directe, séparément et de manière coordonnée, pour :

- ⇒ les investissements,
- ⇒ les conventionnements avec des établissements ou des équipes artistiques,
- ⇒ Les conventions de Villes et Pays d'Art et d'Histoire,
- ⇒ Les festivals importants et existants,
- ⇒ Le fonctionnement d'un éventuel Pôle culturel territorial (ou Pôle culturel de rayonnement, dispositif régional pour des projets d'intérêt territorial et régional)

Cependant, ces aides directes pourront être **conditionnées aux objectifs et aux principes du schéma** de développement culturel validé par les partenaires.

Soulignons qu'une aide dégressive sur trois ans de la région pour le recrutement d'un chef de projet culturel représente un soutien non négligeable.

Cependant, il faut considérer que les pays doivent dégager des ressources propres pour pérenniser à terme ce poste spécialisé sans lequel la coordination du projet ne peut se faire.

Néanmoins, un projet culturel de pays peut aussi être animé grâce aux chargés de mission en poste dans les EPCI notamment, et les animateurs du patrimoine existant au sein des villes et pays d'art et d'histoire.

Dans l'hypothèse où les pays seraient reconnus comme moyen de mutualiser des moyens entre communes et/ou entre EPCI, l'on pourrait imaginer un système de cotisation des membres aux fins de se **pourvoir collectivement d'une ingénierie culturelle⁷, qu'aucun membre seul ne pourrait financer**.

NB : dans les présentations des axes, **la mention « hors contrat PCT⁸ »** signale des dispositions concernant les investissements. Si ceux-là sont réalisés grâce à des crédits hors PCT, ils n'en font pas moins partie du projet culturel des pays et doivent à ce titre être incorporés dans le schéma.

⁷ Elle correspond à un ensemble de moyens humains et de compétences professionnelles et spécialisées de nature à

⁸ PCT : dispositif régional « Projets Culturels de Territoires »

3.3. LES DEUX AXES STRATEGIQUES DES PAYS

Un schéma de développement concerne tant le contenu, que les conditions de mise en œuvre du projet.

Chacune des deux parties se décompose en « mesures » qui pourront accueillir, au stade du programme d'action pluriannuel, des projets précis (donnant corps au document de contractualisation avec la Région).

Bien entendu, il revient au pays, grâce à la poursuite du processus de concertation entre collectivités et de consultation des conseils de développement d'étayer ces propositions, de les hiérarchiser et de les développer dans le cadre des programmes d'actions.

Cette consultation pourra s'effectuer sur la base d'un programme commun d'actions Pays Est Quercy et Rouergue Occidental qui fera apparaître une chronologie : actions prévues à court terme, puis à moyen terme (un an ou deux), et types d'action envisagés à long terme (5 ans).

Chacun des tableaux de présentation des axes distingue nettement ce qui relève **des actions d'animation** (actions directes des techniciens des pays) de ce qui relève **du soutien financier**.

VUE GENERALE

AXE 1 : Développer les relations entre les habitants et la production culturelle

Mesure 1.1. Permettre la généralisation de la médiation culturelle.

Mesure 1.2. Équilibrer la répartition de l'offre et des équipements autour de pôles structurants.

Mesure 1.3. Stimuler le développement d'une offre de proximité favorisant le lien social.

Mesure 1.4. Encourager la permanence artistique dans le territoire.

Mesure 1.5. Valoriser les potentiels patrimoniaux dans une logique de développement durable⁹.

AXE 2 : Structurer l'activité culturelle du territoire sur la base d'une organisation locale, puis d'une organisation à l'échelle des pays

Mesure 2.1. Mettre en cohérence et développer l'offre culturelle en fédérant les acteurs publics au sein d'espaces de projets (pour le Pays Rouergue Occidental).

Mesure 2.2. Fédérer les acteurs publics et privés autour d'une logique culturelle de pays.

Mesure 2.3. S'inscrire dans une logique inter pays pour une meilleure identification territoriale.

⁹ « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Montréal, 1987, Rapport Brundtland, commission mondiale sur l'environnement et le développement « Notre avenir à tous », présidée par Gro Harlem Brundtland).

3.4. DESCRIPTION DE L'AXE 1

DEVELOPPER LES RELATIONS ENTRE LES HABITANTS ET LA PRODUCTION CULTURELLE

Objectif principal sur le fond : « améliorer les conditions d'accès à la culture et développer en particulier la relation entre l'artiste et la population pour une démocratisation de la culture ».

Grandes orientations retenues sur le fond

La médiation culturelle :

- ▶ Favoriser le développement d'opérations auprès des enfants (*à l'école et hors école*)
- ▶ Toucher de nouvelles populations adultes (intérêt ou attractivité des pratiques culturelles, participation des personnes aux productions culturelles...),
- ▶ Faciliter la communication autour des programmations culturelles,
- ▶ S'appuyer sur les compétences des chargés de mission culture des Collectivités ou associations mandatées pour développer des actions de médiation à l'échelle des pays.

La valorisation des patrimoines : les pays sont riches « d'une diversité des patrimoines naturels, architecturaux, industriels, oraux et gastronomiques ». Le patrimoine pourrait constituer une entrée pour :

- ▶ Amener les personnes vers d'autres domaines culturels,
- ▶ Accompagner les habitants dans les restaurations ou constructions d'habitat dans une logique de développement durable (exemple du guide pour refaire les toitures),
- ▶ Développer l'attractivité du territoire (enjeu économique),
- ▶ Susciter la curiosité des habitants pour leur espace de vie.

Grandes orientations retenues sur la forme

L'état des politiques culturelles locales, la médiation et les liens entre patrimoine et développement durable constituent, selon les avis des pays Est Quercy et Rouergue Occidental, les trois piliers du projet culturel. Ils impliquent :

- ▶ la formation (des élus et des acteurs culturels),
- ▶ l'appui technique aux communes et aux acteurs,
- ▶ la connaissance des publics (ce qui indique une voie d'intervention directe pour les pays),
- ▶ la pérennisation des emplois culturels,
- ▶ la communication culturelle,
- ▶ et enfin, la coordination de la saisonnalité de l'offre.

NB : les tableaux suivants établissent des correspondances entre le fond et les modalités d'action.

Mesure 1.1. Permettre la généralisation de la médiation culturelle	
Faiblesses (à l'échelle des pays)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'échanges¹⁰ entre acteurs culturels sur le thème de la médiation à l'échelle des pays. ▪ Des espaces du territoire dépourvus de médiateurs professionnels (en dehors des 2 chargés de mission des CdC et des professionnels des établissements culturels). ▪ Des problèmes de transport pour acheminer les scolaires (notamment lors des animations dans les bibliothèques).
Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une trentaine de postes dans les bibliothèques. ▪ Intérêt de certaines actions de médiation culturelle (bibliothèques, spectacle vivant, Ville et Pays d'Art et d'Histoire...). ▪ D'assez nombreux artistes et des médiateurs à rassembler dans le domaine des arts plastiques (<i>galeries, Maison des Arts, professeuse à Rignac...</i>). ▪ Sensibilisation des jeunes et des enfants relativement bien assurée en matière de spectacle vivant. ▪ Intensité de l'activité associative dont certaines ont une démarche professionnelle.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amener de nouvelles populations vers une pratique culturelle et artistique. ➤ Créer de nouvelles relations entre le public et les œuvres. ➤ Généraliser la logique d'éducation culturelle en milieu scolaire et extra scolaire.
Principes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Placer les pays comme animateurs des acteurs pour le développement d'actions de sensibilisation auprès des publics (en relation avec leur département de rattachement). ▪ Fédérer les acteurs associatifs et publics pour la lecture publique, le spectacle vivant, le patrimoine, les arts plastiques et le cinéma autour de programmes communs de médiation.
ANIMATION PAR LE PAYS – TYPES D'ACTIONS DIRECTE	
Coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination d'actions de médiation entre les structures de diffusion et les services culturels des collectivités. ➤ Aide à la mise en relation des structures culturelles, éducatives et sociales.
Accompagnement de projets	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement méthodologique des acteurs locaux pour les techniques de la médiation culturelle auprès des professionnels et bénévoles. ➤ Sensibilisation des élus aux enjeux des projets culturels et pédagogiques lors de la programmation des bibliothèques (plusieurs prévues).
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de formations à la médiation avec des intervenants externes (par domaine culturel). ➤ Organisation de tables rondes régulières sur des thèmes relatifs au développement culturel, à son organisation et aux enjeux de la médiation culturelle et de l'éducation artistique (pour le transfert d'expériences).
Mise en place d'outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'outils de communication utilisables par les acteurs culturels pour faciliter les relations de travail (sur site Internet ; répertoire des associations et des artistes ; mise en ligne de projet pédagogique...)
Observation de l'offre et des publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un outil d'observation et de connaissance des publics. ➤ Développement de la billetterie informatisée, ➤ Conduite d'une évaluation sur l'impact précis des moyens de transport en fonction des catégories de publics (pour la diffusion et l'enseignement artistique).

¹⁰ L'une des réunions du comité technique de l'étude rassemblant des professionnels du territoire a été une première occasion de rencontre entre techniciens de la culture et d'aborder le sujet de la médiation culturelle. Beaucoup de questions ont été soulevées laissant ainsi présager de la pertinence de rendez-vous réguliers.

DESTINATION DE L'AIDE FINANCIERE		INDICES (classés par ordre de priorité)
Acteurs privés (associations, entreprises culturelles)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide aux actions de médiation dans les domaines du spectacle vivant, du patrimoine, des arts plastiques, de la lecture publique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publics visés et précision du ciblage. ▪ Caractère du projet sur le plan des formes de médiation. ▪ Maîtrise des techniques de médiation.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à l'encadrement professionnel des pratiques amateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recours à des chefs d'orchestre et de chœur professionnels lors des ateliers ponctuels. ▪ Projet clair montrant les perspectives d'évolution des formations artistiques. ▪ Ateliers ouverts à tous pratiquants le souhaitant. ▪ Partenariat inter associatif pour l'emploi partagé. ▪ Professionnalisation des fonctions d'enseignement dans les structures associatives.
Structures culturelles publiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide aux programmes annuels de médiation vers des publics en particuliers dans le cadre des activités habituelles des structures. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir faire démontrés en médiation. ▪ Innovation dans le rapport œuvres / populations / artistes. ▪ Recours à des artistes ou intervenants professionnels dans les démarches éducatives.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide aux projets particuliers de médiation et/ou d'éducation artistiques menés en partenariat. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adéquation avec des besoins ou des enjeux clairement démontrés. ▪ Croisement des disciplines. ▪ Pertinences des publics visés (pays, les 2 pays ou publics-cibles). ▪ Accompagnement ou formation des bénévoles pour leur démarche de médiation.
Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien à la pérennisation des postes de médiateurs culturels ou à la création de postes de médiateurs dans les associations professionnalisées d'intérêt public (hors PCT pour les structures sous convention). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Professionnalisation des fonctions d'enseignement (professeurs qualifiés). ▪ Mutualisation des moyens.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide au développement de la qualité de l'enseignement artistique (de façon complémentaire aux écoles spécialisées du Rouergue ; de manière à structurer l'offre en Est Quercy). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des instruments et des disciplines. ▪ Hausse du niveau de qualification des professeurs (% du corps professoral à définir). ▪ Professionnalisation des fonctions d'enseignement dans les associatives
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide au développement de l'éducation artistique en milieux éducatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action inscrite dans le cadre d'un CEL ou d'un CLEA cohérent ou autre dispositif. ▪ Action dans le cadre de projet culturel d'école élémentaire. ▪ Action conduite en partenariat entre plusieurs écoles. ▪ Pertinence éducative des projets.

Mesure 1.2. Équilibrer la répartition de l'offre et des équipements autour de pôles structurants

Faiblesses (à l'échelle des pays)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des zones dépourvues de services culturels, notamment en Est Quercy, ▪ Des équipements peu professionnalisés
Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écoles de musique gérées sous forme de syndicat mixte en Aveyron. ▪ Quelques structures culturelles intercommunales. ▪ Des réseaux de programmeurs à développer dans les bassins de vie (pôles structurants en devenir nécessitant des moyens adaptés), ▪ Des projets d'équipements.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapprocher l'offre culturelle (manifestations et pratiques artistiques) des habitants. ➤ Permettre un accroissement qualitatif grâce à la spécialisation de pôles pouvant diffuser ses savoir faire dans le territoire vers des relais de terrain.
Principes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider à la maîtrise d'ouvrage pour l'implantation d'équipements en fonction des besoins identifiés (bibliothèques, salle spécialisées ou adaptables, lieux d'interprétation du patrimoine, écoles d'enseignement artistique). ▪ Développer les potentiels des pôles existants par une vision globale du rapport équipements / équipes. ▪ Établir des relations entre ces pôles et des espaces d'action, notamment en zones rurales. ▪ Faciliter la communication des programmations et des actions à l'échelle des pays
ANIMATION PAR LE PAYS – TYPES D' ACTIONS DIRECTE	
Coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la mise en place de réseaux entre les lieux de diffusion (exemple de CCI Figeac et Bistrots de Pays). ➤ Mise en place de moyens d'accès à l'offre (aménagement d'horaires des structures, organisation de transport en commun...) ➤ Conduire une réflexion à propos du parc de matériel (son, lumière, matériel d'exposition...) et des professionnels existants sur le territoire (régisseur ...)
Accompagnement de projets	<p>Appui technique aux porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner la mutualisation des postes (emplois partagés en fonction de la spécificité des pôles). ➤ Accompagner techniquement l'évolution des opérations structurantes (comme les festivals permettant une activité au cours de l'année dans les espaces sans pôles culturels). <p>Aide à la maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les collectivités dans la définition des projets d'investissement : bibliothèques, salle de spectacle (plusieurs projets en Est Quercy et Rouergue Occidental), projet de valorisation du patrimoine... ➤ Accompagner les élus dans la définition de projets culturels et artistiques des futurs lieux de diffusion.
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des élus pour la définition d'équipements et de leur projet culturel.
Mise en place d'outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mutualiser la communication des programmations artistiques.
Observation de l'offre et des publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en réseau des outils individuels d'analyse des publics (structures de diffusion et d'animation du patrimoine, écoles d'enseignement artistique) et point annuel.

DESTINATION DE L'AIDE FINANCIERE		INDICES (classés par ordre de priorité)
Acteurs privés (associations, entreprises culturelles)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'une offre de qualité dans les espaces prioritaires (ou des besoins ont été repérés) ▪ Activité permanente au service des habitants d'un espace défini de préférence intercommunal ▪ Professionnalisation avérée ou en cours ▪ Inscription dans un réseau d'acteurs en tant que tête de réseau. ▪ Expertise dans un domaine culturel en particulier. ▪ Fonction de centre de ressources spécialisé au profit des acteurs du territoire. ▪ Actions vers le milieu rural
Structures culturelles publiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide au développement de fonctions structurantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité du projet culturel pluriannuel et politique tarifaire de la structure ▪ Existence d'un plan de formation ▪ Pertinence de la formation délivrée aux personnels concernés. ▪ Encadrement professionnel des postes concernés
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à la pérennisation des postes actuellement pourvus sous le régime des emplois aidés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposé clair des relations entre le projet et l'émergence d'une logique et d'une habitude de coopération entre le pôle structurant et un ensemble d'acteurs de proximité. ▪ Pertinence culturelle du projet. ▪ Relation entre le projet et les enjeux identifiés dans le diagnostic.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à des projets préfigurant une construction de relations de travail avec des relais locaux¹¹. 	
Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide (hors contrat PCT) aux investissements communautaires (exemple : implantation d'une médiathèque dans le secteur de Cajarc et de Najac). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une préférence pour les équipements d'intérêt supra communautaires ▪ Prise en charge des structures dans le cadre de compétences intercommunales.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à la pérennisation d'emplois culturels au sein des équipements publics. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualification des personnes recrutées (selon fiche de poste). ▪ Correspondances entre les emplois et le projet culturel. ▪ Préférence aux emplois liés à une fonction de médiation culturelle.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux collectivités pour la prise en charge directe des structures d'enseignement des arts, et des bibliothèques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Complémentarité entre les Communautés de Communes au plan des enseignements dispensés. ▪ Niveau de concertation entre collectivités. ▪ Intercommunalisation des projets.

¹¹ Par exemple entre la Maison des Arts de Cajarc et des acteurs de proximité pour compenser la position excentrée de la structure-ressources.

Mesure 1.3. Stimuler le développement d'une offre de proximité favorisant le lien social

Faiblesses (à l'échelle des pays)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des populations éloignées de l'offre culturelle (pour des raisons géographiques, mais aussi sociologiques). ▪ Un recul perceptible de l'engagement bénévole. ▪ Des populations encore en marge de l'emploi et/ou de relations sociales (en milieu rural notamment).
Potentils	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelques communes rurales très dynamiques pour les activités et manifestations culturelles. ▪ L'accueil de « néo-ruraux » dans la plupart des parties du territoire (induisant des besoins nouveaux et des motifs d'intégration). ▪ L'impact à développer de certaines activités associatives sur le lien social.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre en s'appuyant sur les dynamiques existantes ou en devenir au plan local. ➤ Faire de l'activité culturelle un facteur de vitalité sociale (créativité, tolérance...), et par rebond, de notoriété du territoire.
Principes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et encourager l'initiative culturelle locale et lui donner les capacités d'évoluer. ▪ Renforcer les partenariats entre les structures de diffusion des centres urbains et les initiatives du milieu rural. ▪ Miser sur des manifestations choisies pour valoriser vers l'extérieur l'implication des habitants dans les projets culturels (mieux communiquer sur l'organisation même des festivals).
ANIMATION PAR LE PAYS – TYPES D'ACTIONS DIRECTE	
Coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Délocalisation d'actions par mise en place d'un réseau entre les programmeurs
Accompagnement de projets	<p>Appui technique aux porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil à propos de l'insertion ou de la valorisation des valeurs d'une action culturelle. <p>Aide à la maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer un débat avec l'ensemble des partenaires concernés au sujet du matériel scénique et de son importance pour le développement de l'initiative (l'organisme régional ARDT pour le prêt de matériel est situé à Toulouse, ce qui pose des problèmes de transport ; les départements ne disposent pas tous de parcs ou de parcs limités ; le parc délocalisé au centre culturel Figeac Cajarc est trop limité pour répondre à l'ensemble des besoins).
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de formations pour les bénévoles souhaitant prendre en charge une fonction régulière au sein d'une structure culturelle et notamment une bibliothèque (en complémentarité des professionnels pour développer de nouveaux services ou activités).
Mise en place d'outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration des initiatives locales, même modestes dans un guide de pays des activités et des manifestations culturelles avec une mise en valeur de l'offre et de ses acteurs.
Observation de l'offre et des publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Observation permanente de l'évolution de l'initiative locale et de ses impacts sociaux.

DESTINATION DE L'AIDE FINANCIERE		INDICES (classés par ordre de priorité)
Acteurs privés (associations, entreprises culturelles)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide aux projets patrimoniaux (voir axe 1.5). ➤ Aide aux manifestations à caractère artistique s'inscrivant dans un projet cohérent au sein d'un espace de projet (voir axe 2.1). ➤ Aide au développement de réseaux de diffusion composés de lieux conviviaux avec un personnel formé, comme, par exemple, le réseau des « Bistrots de pays ». 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité artistique des programmations. ▪ Pertinence des propositions visant la consolidation des liens sociaux. ▪ Niveau de participation des habitants et qualité de l'encadrement. ▪ Convivialité des opérations. ▪ Recherche d'une autonomie financière à terme (plan d'affaire).
Structures culturelles publiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Pour les structures culturelles de proximité</u> : aide à des projets préfigurant la construction de relations de travail avec des pôles structurants (rejoint l'axe précédant pour les pôles dits structurants). ➤ <u>Pour les pôles structurants</u> : aide à la délocalisation de manifestations ou d'activités dans le cadre de programmes annuels ou pluriannuels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de nature à installer un esprit de solidarité et de coopération dans la communauté humaine locale. ▪ Projets de nature à pérenniser une relation avec les pôles structurants.
Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide temporaire à l'organisation des services culturels de proximité (hors investissement) : structure d'enseignement des arts, bibliothèques et médiathèques, centres socioculturels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet conçu dans les zones actuellement sous dotées. ▪ Qualité du projet culturel. ▪ Pertinence du projet social. ▪ Inscription de l'action dans le cadre d'un projet culturel intercommunal.

Mesure 1.4. Encouragement de la permanence artistique dans le territoire

Faiblesses (à l'échelle des pays)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Échanges entre les artistes domiciliés dans les pays et les diffuseurs/médiateurs, (spectacles vivants, arts plastiques), ▪ Peu de lieux d'accueil de résidences d'artistes, ▪ Peu de moyens techniques et financiers pour accueillir des artistes, ▪ Une logique de commande artistique peu affirmée.
Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une dynamique certaine autour de l'art contemporain (Centre d'Art, présence d'artistes professionnels et de galeries), mais assez peu d'échanges entre les artistes domiciliés dans les pays et les diffuseurs/médiateurs. ▪ Des expériences réussies autour du conte (surtout en Est Quercy notamment grâce à l'intervention de l'ADDA LOT) et en Rouergue Occidental autour de Capdenac. ▪ Quelques expériences positives de résidences de création (spectacle vivant). ▪ Des compétences et des volontés pour l'accueil d'artistes en résidence.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Affirmer l'identité du territoire en partageant une stratégie d'accueil d'artistes et de diffusion. ➤ Placer la création artistique comme facteur de lien social (au travers de productions collectives) et comme moyen pour les habitants d'aborder les arts d'une manière nouvelle (non institutionnelle et en rapport avec leur quotidien).
Principes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager des relations plus construites entre les artistes volontaires domiciliés dans le territoire et les structures de diffusion et de médiation. ▪ Favoriser les résidences d'artistes en s'appuyant sur le savoir-faire des structures culturelles existantes et avec la participation d'associations locales dans le cadre d'un programme d'accueil « pays ». ▪ Faciliter l'installation d'artistes dans les pays et les conditions de travail des artistes déjà implantés.
ANIMATION PAR LE PAYS – TYPES D' ACTIONS DIRECTE	
Coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en relation des principales structures culturelles pour la cohérence d'un programme territorial d'accueil en résidences. ➤ Mise en relation du milieu scolaire avec les artistes en résidence. ➤ Recensement des lieux d'hébergement (particuliers, centres...)
Accompagnement de projets	<p>Appui technique aux porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil pour l'insertion de formes de création artistique lors des fêtes traditionnelles. ➤ Édition éventuelle d'un guide pratique à l'usage des accueillants. ➤ Mise en relation avec les organismes susceptibles d'indiquer les artistes correspondant aux projets. <p>Aide à la maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Possibilité pour les pays de coordonner les différents acteurs devant intervenir dans la mise en place de résidences d'artistes pour le compte de communes ou d'EPCI dans le cadre d'un programme d'accueil « pays ».
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation ou organisation de sensibilisation et formation des enseignants du cycle élémentaire pour intervention d'artistes en milieu scolaire.
Mise en place d'outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'un répertoire des artistes vivant sur le territoire. ➤ Aide à la communication autour des résidences et à l'échelle des deux pays, voire au-delà.
Observation de l'offre et des publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étude à mener d'ici à deux ou trois ans sur les nouveaux comportements de publics permis par les démarches d'accueil de résidence.

DESTINATION DE L'AIDE FINANCIERE		INDICES (classés par ordre de priorité)
Acteurs privés (associations, entreprises culturelles)	► Soutien aux résidences d'artistes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relations entre l'œuvre produite et le territoire (histoire, mémoire, avenir, environnement...). ▪ Qualité du projet artistique et intérêt culturel par rapport aux enjeux identifiés. ▪ Accueil d'artistes professionnels. ▪ « Compagnonnages artistiques » avec les habitants ou des artistes amateurs du territoire. ▪ Organisation de l'intervention des artistes reçus dans les milieux scolaires et éducatifs. ▪ Création contemporaine. ▪ Effectivité de la diffusion des œuvres créées. ▪ Possibilités démontrées d'une diffusion large de la production sur le territoire régional.
Structures culturelles publiques	► Aide aux programmes annuels ou pluriannuels d'accueil d'artistes.	
Communes et EPCI	► Soutien particulier et inscrit dans la durée aux projets intercommunaux insérant l'organisation régulière des résidences d'artistes en tant que moyen de l'action culturelle.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail artistique de fond, dans la durée, dans un territoire et avec une population. ▪ Compétence culturelle pour les EPCI. ▪ Compétence culturelle orientée vers l'action (et non seulement vers les équipements). ▪ Formulation explicite des objectifs d'une inscription du travail de l'artiste dans la ville ou le territoire concerné.

Mesure 1.5 Valorisation des potentiels patrimoniaux dans une logique de développement durable

Faiblesses (à l'échelle des pays)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'implication des jeunes dans les projets de valorisation de patrimoines. ▪ Peu d'organisation de l'offre touristique autour des patrimoines à l'échelle des pays (l'offre est organisée localement comme à Figeac, et Bastides du Rouergue notamment). ▪ Peu de supports de communication mettant en valeur l'ensemble du patrimoine de l'espace Figeac-Decazeville-Villefranche-de-Rouergue. ▪ Encore peu de passerelles entre culture, économie, vie sociale, environnement.
Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des temps forts à promouvoir s'agissant de l'animation du patrimoine. ▪ Des patrimoines riches et un cadre de vie à préserver et à valoriser. ▪ Une activité économique fondée sur la production agroalimentaire et les petites entreprises. ▪ Un PAH au projet structurant pour le département (dans le cadre d'Aveyron 2011), acteur ressource du Pays RO pouvant l'accompagner dans la définition des actions culturelles. ▪ Une VAH assurant une cohérence des actions avec le futur Pôle des écritures à Figeac. ▪ Une dynamique autour de la culture occitane sur le Pays Rouergue Occidental
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appropriation par les habitants de la notion de développement durable ; participation, prise de conscience (société, environnement, gestion des ressources, actes citoyens...), ➤ Amélioration du cadre de vie (plus de vie culturelle et artistique), ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants ou des touristes.
Principes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En tant que vecteur de sensibilisation et d'initiatives, faire de l'activité culturelle une réelle occasion de concrétiser le principe de développement durable. ▪ Mobiliser les acteurs et leurs idées au profit d'actions s'inscrivant dans une logique de développement respectueux des ressources naturelles, des identités culturelles et de l'équité entre les personnes. ▪ Renforcer la connaissance et l'inventaire du patrimoine pour prioriser les actions de restauration, mises en valeur et médiation
ANIMATION PAR LE PAYS – TYPES D' ACTIONS DIRECTE	
Coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination des manifestations ➤ Mise en relation des associations autour du patrimoine, création de réseaux (musées, association de sauvegarde, PAH / VAH) ➤ Mise en relation des associations autour de la culture occitane en Pays Rouergue Occidental ➤ Création de club d'entreprises ➤ Mise en relation des domaines économiques, environnementaux, sociaux et culturels
Accompagnement de projets	<p>Appui technique aux porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil pour la participation des habitants aux opérations de valorisation du patrimoine, ➤ Organisation du mécénat, accompagnement dans les recherches de financement, ➤ Soutien à la rencontre entre patrimoine et arts « actuels » (musique, arts plastiques, etc) <p>Aide à la maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Insertion de la notion de patrimoine dans le cadre de l'élaboration des PLU, ➤ Liens avec le développement touristique, ➤ Réhabilitation d'espaces patrimoniaux à destination d'un nouvel usage culturel (bibliothèque, médiathèque, école, salle de diffusion, centre d'exposition, etc)
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de formations des artisans pour transmission des savoir-faire (partenariat, SDAP, CAUE, Chambre de Métiers...) ➤ Sensibilisation à la notion de développement durable, ➤ Création de supports de sensibilisation aux techniques de restauration, ➤ Sensibilisation et formation à la culture occitane
Mise en place d'outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de supports de promotion touristique, ➤ Mise en place d'outils de promotion et de coordination des actions.

Observation de l'offre et des publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Insertion des publics du patrimoine dans l'observation des publics et de leurs motivations (fréquentation des musées, fréquentation des visites...). ➤ Mise en réseau des OT (poursuite et réorganisation des réseaux existants). ➤ Rassemblement des connaissances sur les patrimoines ; création d'un portail Internet.
--	---

DESTINATION DE L'AIDE FINANCIERE		INDICES (classés par ordre de priorité)
Acteurs privés (associations, entreprises culturelles)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide aux actions de valorisation du patrimoine local. ➤ Aide à la création de parcours d'interprétation des patrimoines. ➤ Aide aux actions de sensibilisation au patrimoine auprès des habitants. ➤ Aide à la mise en réseau des musées associatifs ou privés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions non prises en charge dans le cadre d'un VPAH ou autre programme. ▪ Conformité de l'action avec les programmes ou les dispositions du pays concernant l'environnement, l'urbanisme et le tourisme ou tout autre cadre légal (secteurs protégés, zones naturelles, PLU...). ▪ Incidences sur les rencontres intergénérationnelles et interculturelles (terme à définir en commission) ▪ Mise en œuvre de relations entre plusieurs domaines (culture/économie/social/environnement) ▪ Valorisation des productions locales en lien avec les pôles d'excellence rurale (artistiques, artisanales, agricoles)
Structures culturelles publiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide aux projets des structures s'inscrivant dans une dynamique collective autour du patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions culturelles et/ou pédagogiques autour des écritures. ▪ Mise en situation de l'écrit par rapport à un élément du patrimoine local. ▪ Régularité de l'action. ▪ Personnalité de l'action par rapport au pôle culturel territorial. ▪ Qualité des déclinaisons de la thématique par rapport à des enjeux culturels et sociaux locaux.
Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour des actions autour de l'identité, de sauvegarde et valorisation du patrimoine oral ou bâti. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en avant du concept de développement durable ▪ Valorisation de l'identité locale ▪ S'inscrire dans le cadre d'un programme plus global ou territorial de valorisation ▪ Mise en œuvre d'un projet de rayonnement territorial pour les édifices en cours de réhabilitation

3.5. DESCRIPTION DE L'AXE 2

Présentation générale

STRUCTURER L'ACTIVITE CULTURELLE DU TERRITOIRE SUR LA BASE D'UNE ORGANISATION LOCALE, PUIS D' ACTIONS COMMUNES A L'ECHELLE DES PAYS

Objectif principal :

Parvenir à mettre en œuvre un projet culturel de territoire exploitant tous les atouts de « l'espace interstitiel structuré par les trois villes de Figeac, Decazeville et Villefranche-de-Rouergue (auxquelles s'ajoute Capdenac) tout en tenant compte de :

- La configuration du territoire et des limites administratives,
- Les besoins recensés pour développer les potentiels de l'activité culturelle,
- Les projets en cours des collectivités locales et surtout des EPCI,
- Les exigences des partenaires État, région et départements,
- La faisabilité technique du projet compte tenu : des ressources humaines pouvant être financées ; de la taille du territoire ; du nombre important des acteurs dans tous les domaines de la vie culturelle.

Principes de mise en œuvre

Une logique d'organisation semble pertinente et réaliste pour le démarrage du projet :

- ➔ commencer par installer une cohérence d'action et une habitude de travail partenarial à l'intérieur de chaque pays, en répondant notamment aux manques et besoins repérés dans le diagnostic par des démarches coordonnées entre collectivités et entre acteurs des mêmes domaines culturels,
- ➔ pour ensuite concevoir une coopération entre les deux pays, aux fins notamment de promouvoir ensemble les ressources culturelles, d'organiser certains services ne pouvant pas être assumés par un pays seul (dans cette perspective, certaines ressources peuvent être mutualisées).

Cette chronologie ne soustrait pas la possibilité et l'intérêt de prévoir dès maintenant une ou plusieurs opérations qui aient un intérêt pour les deux pays et qui puissent montrer la voie de la coopération. À ce titre, quatre opérations semblent pertinentes :

- La prise en charge commune par les pays d'un système de communication culturelle (pour faire « exister » une offre globale auprès des habitants).
- La possible synergie pouvant exister entre le PAH des Bastides et Figeac, ville d'art et d'histoire
- La valorisation du pôle Figeac-Capdenac qui a pour dominante le spectacle vivant.
- Associer les deux pays autour d'un projet sur le thème de l'écriture et des signes, en admettant comme éléments structurant le pôle des écritures (constitué autour du musée Champollion) et en y associant des structures de proximité dans les deux pays.

Précisions pour installer une cohérence d'action dans chacun des pays

Pour formuler un projet réaliste, une logique consiste à s'appuyer sur les opérations et sur les volontés existantes pour mieux déployer l'offre culturelle sur l'ensemble du pays.

Le diagnostic a mis en évidence l'existence d'**opérations pouvant être structurantes** et d'"**espaces de projets culturels**" relativement bien délimités.

Ces espaces de projet culturel correspondent, en fonction d'historiques différents :

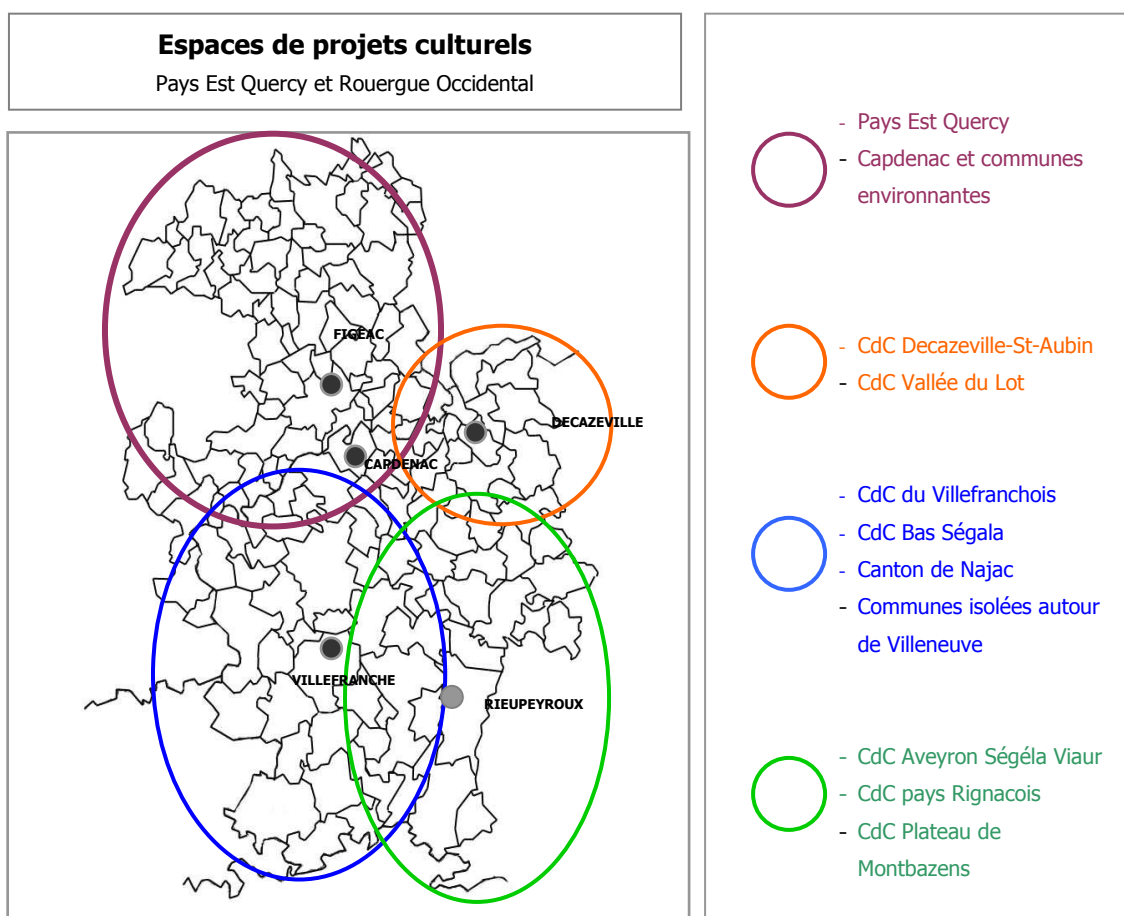
à des bassins de vie (rassemblant plusieurs CdC comme Capdenac et Figeac, ou tenant compte des déplacements de la population comme entre Cajarc et Villefranche-de-Rouergue),

à des communautés de communes (comme Decazeville)

à des espaces « d'affinité » entre acteurs culturels.

à des espaces où une expérience culturelle partagée existe (grâce aux chargés de mission en poste, au travail d'associations, ou à l'opération PAH),

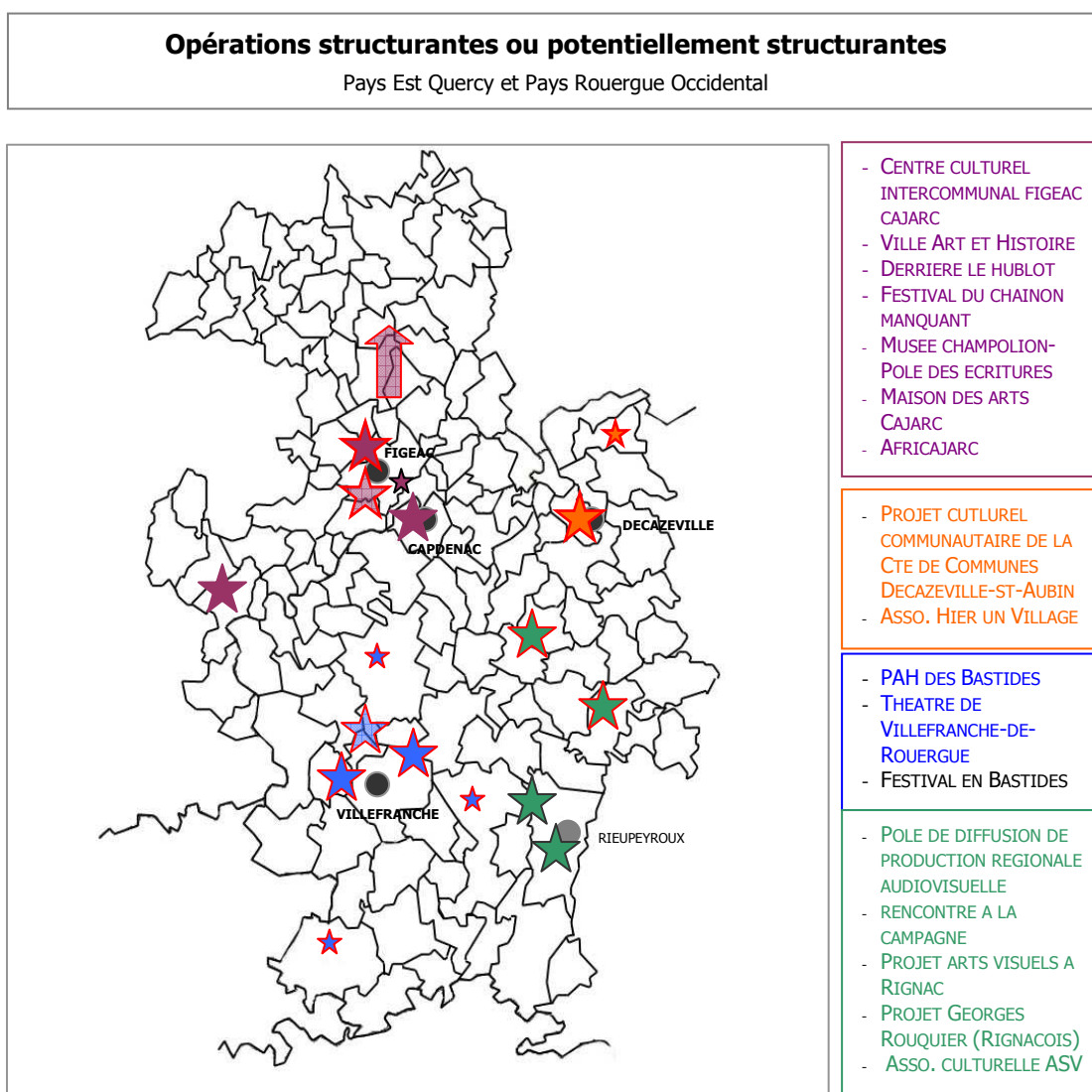
À des espaces où des projets de coopération sont en cours d'étude.



Le terme « structurant »¹² qualifie des actions, des manifestations ou des équipements permettant de mettre en œuvre une politique explicitement définie ou de mettre sur pied une dynamique impliquant différents acteurs.

Les éléments mentionnés à titre d'exemple sur la carte sont appelés à évoluer et ne sont pas exhaustifs. À noter que la plupart de ces projets ont été repérés et soutenus par la Région Midi-Pyrénées.

Il faut noter les différences existant entre des éléments structurants dont les activités se déroulent toute l'année et des manifestations dont l'activité est temporaire sans actions en amont, comme certains festivals notamment.



Le tableau suivant permet d'illustrer la logique proposée ci-après dans l'axe 2. Les « spécificités à développer » (mentionnées en exemple) signalent la possibilité de concentrer les efforts, dans un premier temps et dans chaque espace de projet, autour d'une thématique particulière, pour développer un savoir-faire, pour ensuite en faire bénéficier l'ensemble du territoire (des marqueurs d'identité, des projets fédérateurs...).

¹² Opérations pouvant être portées indifféremment par des structures privées ou publiques.

Espace de projet	Territoire	Opérations structurantes	Exemples de spécificités à développer
Espace nord	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pays Est Quercy ➤ Capdenac et communes environnantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre culturel Figeac Cajarc ▪ Musée des écritures ▪ Derrière le hublot ▪ Festival du Chaînon manquant ▪ Maison des arts Cajarc ▪ Africajarc ▪ Ville d'art et d'histoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le spectacle vivant et son association au patrimoine (théâtre ; conte ; petites formes...) ▪ La création contemporaine (arts plastiques).
Espace centre est	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communauté de Communes Decazeville-Aubin ➤ CdC Vallée du Lot 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté de Communes Decazeville – Aubin ▪ Association Hier un village 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mémoire et le travail sur l'identité ▪ L'histoire récente, ▪ La créativité collective et les résidences d'artistes en lien avec les habitants.
Espace sud ouest	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CdC Villefranche ➤ CdC Bas Ségala ➤ Canton de Najac ➤ Communes isolées autour de Villeneuve 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Festival en Bastide ▪ PAH des Bastides ▪ Théâtre de Villefranche-de-Rouergue 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'architecture, ▪ La danse, ▪ Le jazz (fond Panassier) ▪ Théâtre de rue.
Espace sud est	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CdC ASV ➤ CdC Rignac ➤ CdC Montbazens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle de diffusion et de production régionale audiovisuelle ▪ Rencontre à la campagne. ▪ Association culturelle ASV ▪ Projet d'arts visuels à Rignac ▪ Centre Georges Rouquier à Goutrens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'image et le cinéma, ▪ La diffusion de cinéma de proximité, ▪ Les ateliers d'arts plastiques dans les écoles, ▪ L'accueil de réalisateurs, ▪ Travail sur l'image dans les écoles. ▪ Spectacles vivants
Opérations fédératrices à l'échelle des 2 pays		Pôle des écritures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les écritures, les signes véhicules de la pensée, le langage et les langages... Ateliers d'écriture pour habitants, résidences d'artistes, actions pédagogiques en lien avec les bibliothèques, création d'œuvres...
		Pôle spectacle vivant Figeac Capdenac	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A définir
		VPAH	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A définir
		Programme patrimoine industriel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation du patrimoine industriel sur l'axe Figeac-Decazeville en lien avec « la mécanique vallée ».
		Communication culturelle à l'intérieur des pays et vers l'extérieur.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agenda papier, site Web... ▪ Programme de valorisation du patrimoine et de promotion du territoire

Mesure 2.1. Mettre en cohérence et développer l'offre culturelle en fédérant les acteurs publics au sein d'espaces de projets (pour Rouergue Occidental)

<p>Faiblesses (à l'échelle des pays)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des déséquilibres en termes d'accès à l'offre culturelle malgré une représentation de tous les domaines de la culture. ▪ Différents degrés d'avancement des politiques culturelles ne permettant pas aux pays de s'appuyer sur un ensemble de services publics de la culture (peu d'établissements publics). ▪ Politiques culturelles locales peu concertées entre les villes principales ▪ Trois emplois de coordinateurs seulement au sein de trois EPCI. ▪ Existence de salles pour le spectacle vivant, mais peu de projet culturel autour des équipements.
<p>Potentiels</p>	<p>En général :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une activité associative intense et quelques réseaux constitués entre professionnels. <p>Rouergue occidental :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des compétences culturelles intercommunales (à faire parfois progresser). ▪ Des projets inter communautaires (Pays Rignacois - Plateau de Montbazens, notamment). ▪ Un espace doté d'un Pays d'art et d'histoire ▪ Des structures professionnelles. <p>Est Quercy :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le centre culturel Figeac-Cajarc pouvant jouer un rôle structurant dans l'espace pays. ▪ De nouvelles volontés politiques pour l'organisation culturelle. ▪ Une ville d'art et d'histoire autour de laquelle peut être conçu un projet patrimonial de pays.
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en cohérence et développer l'offre culturelle en s'appuyant sur les projets existants.
<p>Principes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rouergue occidental : fédérer les acteurs publics à l'échelle d'espaces de projets réalistes pour conduire ensemble un projet de développement culturel, et cela autour de « projets-leviers » conçus en préalable dans chaque groupement et généraliser les projets intercommunaux. ▪ Est Quercy : fédérer les acteurs publics à l'échelle l'espace de projets constitué par le pays
<p>ANIMATION PAR LE PAYS – TYPES D' ACTIONS DIRECTE</p>	
<p>Coordination des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination des démarches intercommunales pour la culture. ➤ Relations régulières avec les structures publiques des espaces de projet. ➤ Mise en place d'un réseau de chefs de projets (employés dans les EPCI, communes ou associations ayant une mission de services publics).
<p>Accompagnement de projets</p>	<p>Appui technique aux porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des structures culturelles professionnelles sur le thème de leur rapport au territoire et de leur relation aux associations. <p>Aide à la maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à l'élaboration de politiques culturelles à l'échelle des espaces de projet. ➤ Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la création d'équipements culturels en lien avec la structuration de l'offre dans le territoire (rejoint axe 1.2).
<p>Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation ou formation des élus à la mise en place de politiques culturelles locales et intercommunales. ➤ Organisation d'échanges d'expériences entre élus autour d'expériences positives (en milieu rural notamment).
<p>Observation offre et publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire bénéficier les collectivités des connaissances acquises.
<p>Mêmes aides qu'axe 1</p>	<p>« Bonus » par rapport aux critères des mesures de l'axe 1</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets permettant une diversification de l'offre culturelle (démontrée dans le temps).

Mesure 2.2. FEDERER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE LOGIQUE CULTURELLE PAR PAYS

Difficultés	<p>Constats partagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des petites communes dynamiques, mais pour certaines en dehors de l'intercommunalité, ou d'un EPCI avec compétence culturelle. ▪ Des villes principales porteuses d'une offre de qualité, mais souvent incomplète. ▪ Très peu d'établissements publics, mais un recours à la délégation vers les associations. ▪ Une intercommunalité culturelle parcellaire et parfois fragile, mais une prise de conscience et des projets naissants. <p>Pays Est Quercy</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concentration des services culturels à Figeac, peu de services dans le nord <p>Pays Rouergue Occidental</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des espaces ruraux en dehors des dispositifs intercommunaux permettant d'apporter une cohérence à l'action culturelle.
Potentiels	<p>Pays Est Quercy</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une ville d'art et d'histoire ▪ Des structures professionnalisées dans tous les domaines, parfois avec des difficultés de pérennisation des actions <p>Pays Rouergue Occidental</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs espaces de projets à activer dans la perspective d'un projet de pays cohérent et diversifié.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Apporter une cohérence « pays » à l'offre culturelle : développer l'offre sans coûts supplémentaires, et cela en profondeur et en largeur¹³. ➢ Permettre une meilleure lisibilité des activités proposées par les populations.
Principes	<p>La définition de thématiques transversale par pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La définition de secteurs d'évolution pour Est-Quercy
ANIMATION PAR LE PAYS – TYPES D' ACTIONS DIRECTE	
Coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Proposer aux associations actives dans le champ de l'enseignement de s'inscrire dans un programme territorial d'enseignements artistiques (différemment pour les deux pays). ➢ Proposer aux nombreuses troupes de théâtre amateurs du Rouergue Occidental d'entreprendre un travail de concertation (une certaine concurrence pourra aller vers la complémentarité des disciplines et des esthétiques).
Accompagnement de projets	<p>Appui technique aux porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Aide à la mise en réseau des acteurs d'un même domaine au sein de chaque pays. ➢ Accompagnement d'un projet inter communautaire autour de Figeac sur le thème des apprentissages musique, danse en intégrant le théâtre. <p>Aide à la maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la création d'équipements d'intérêt « pays ».
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Poursuite du processus de sensibilisation des élus aux intérêts des projets de pays (organisation de voyage d'étude dans d'autres pays, organisation de séminaires...)

Mêmes aides qu'axe 1	« Bonus » par rapport aux critères des mesures de l'axe 1
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription volontaire des projets dans une cohérence à l'échelle de chaque pays. ▪ Complémentarité entre EPCI. ▪ Création ou conversion d'établissements « pays » (école de musique de pays...)

¹³ Offre large : palette importante de domaines en matière de diffusion, d'enseignement, d'interprétation du patrimoine, etc. Offre profonde : offre enrichie, dans chaque domaine, de multiples propositions (l'offre d'enseignement musical est profonde lorsque les habitants ont accès à un apprentissage allant de l'initiation jusqu'au 2^e, voire 3^e cycle avec un nombre important d'instruments proposés, une diversité de formes pédagogiques et d'esthétiques).

MESURE 2.3. S'inscrire dans une logique inter pays (perspective de rayonnement)

Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Trois villes principales relevant de logiques culturelles différentes. ▪ Des ressources humaines différentes en PRO et PEQ : au sein des structures culturelles et au sein des associations « pays ». ▪ Des configurations intercommunales différentes pour les deux pays. ▪ Des politiques départementales différentes.
Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'exemple positif de coopération entre Figeac et Capdenac-Gare sur le plan du rayonnement des actions festivières et de diffusion . ▪ Autres opérations citées plus haut (tableau page 30).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Acquérir une « masse critique » suffisante pour une identité plus reconnaissable au plan national : pour une meilleure identification touristique et économique du territoire. ➢ Mutualiser certains moyens pour développer des services ne pouvant être assumés par un pays seul. ➢ Mettre en œuvre un système commun de communication culturelle pour l'élargissement des publics et une meilleure fréquentation des manifestations.
Principes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une identité commune respectant les besoins et le projet de chaque pays. ▪ Une coopération entre les deux pays pour harmoniser les fonctions d'animation. ▪ Une promotion territoriale commune (au titre du caractère « interstitiel » du territoire).
ANIMATION PAR LE PAYS – TYPES D'ACTIONS DIRECTE	
Coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Aide méthodologique pour le processus de rapprochement entre établissements publics, associations de rayonnement « pays » et des festivals. Par exemple pour établir une relation partenariale entre l'école de musique de Figeac (apprentissages classiques) et l'association Clair et Net de Decazeville (jazz et musiques actuelles).
Accompagnement de projets	<p>Appui technique aux porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Aide pour situer les actions dans la continuité du pôle culturel de territoire (pôle des écritures) autour du thème de l'écriture, des signes, du langage... <p>Aide à la maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Pas d'objet</i>
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Mutualiser les programmes de formation.
Mise en place d'outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Prise en charge commune par les pays d'un système de communication culturelle (pour faire « exister » une offre globale auprès des habitants).
Observation de l'offre et des publics	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en commun des instruments d'observation et des résultats.
Mêmes aides qu'axe 1	« Bonus » par rapport aux critères des mesures de l'axe 1
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de médiation commune entre festivals outre les limites des pays. ▪ Mise en complémentarité volontaire des activités des établissements culturels

IV. COMPLÉMENTS POUR UNE RÉFLEXION SUR LA MISE EN ŒUVRE

4.1. COMPLEMENT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Dans la perspective d'un mode de fonctionnement coopératif entre le Rouergue Occidental et l'Est Quercy, il paraît nécessaire de faire un point sur les ressources humaines¹⁴ grâce auxquelles sera coordonné le projet.

A. Contexte

Un dispositif régional en évolution

La région Midi-Pyrénées, dans le cadre de sa politique contextualisée, prévoit le financement (dégressif sur trois ans) d'un poste de chargé de mission culture au sein des pays. Depuis peu, le dispositif autorise la mutualisation des moyens humains existants à condition que le personnel mutualisé soit identifié et formé et de niveau Master.

Des ressources humaines différentes en PEQ et PRO

Les pays se différencient par leurs ressources humaines professionnelles dans le territoire (Cf. Tableau "Emploi culturel", annexes diagnostic), et dans les associations "pays". Aussi ont-ils opté pour des solutions différentes concernant l'emploi du « chef de projet » prévu par la Région :

SYSTEME ENVISAGE		
	L'EXISTANT	ENVISAGE
EN PEQ	▪ Directrice, 1 agent de dév. Local et 2 chargées de mission (TPE ; tourisme).	➤ Recrutement d'un chef de projet culture
EN PRO	▪ Directrice et 3 agents de dév.	➤ Affectation de mission culture sur certains postes existants d'agent de développement. ➤ Réseau des chargés de missions des Communautés de Communes

Le Pays Est Quercy, disposant de peu de professionnels de la culture, a choisi de recruter un chargé de mission spécialisé pour la coordination culturelle.

Le Pays Rouergue Occidental bénéficie d'un potentiel plus important en ressources humaines pour la coordination culturelle, en particulier les agents des Communautés de Communes (Decazeville Aubin, ASV, Vallée du Lot). Il a été décidé, au sein de l'association, de ne pas embaucher de chargé de mission culture, et ce pour plusieurs raisons :

- pour ne pas surcharger la masse salariale de la récente association d'un poste qui devra être intégralement assumé dans trois ans.
- dans l'objectif de pérenniser les postes « culture » existants dans les structures intercommunales¹⁵.

Il serait aussi absolument nécessaire de formuler clairement le système de relations de travail qui s'établira régulièrement entre les chargés de missions des communautés de communes.

¹⁴ Les ressources humaines dont il s'agit ici n'incluent pas les postes de responsables et de techniciens des structures culturelles professionnalisées et les bénévoles détenant un savoir-faire dans un champ culturel.

¹⁵ A ce titre, le dispositif de la région permet depuis peu une répartition du financement du poste "chargé de mission culture" entre des agents déjà en place dans le territoire.

C. Définition des postes de techniciens culture au sein des "pays"

Au cours des réunions de travail, la définition des missions des techniciens spécialisés a été évoquée. La retranscription suivante pourra servir de base de réflexion :

AVIS RECUEILLIS LORS DES REUNIONS DE TRAVAIL	
REUNIONS	MISSIONS A CONFIER
POUR LE COMITE TECHNIQUE PEQ / PRO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénierie culturelle ▪ Organisation de formations : <ul style="list-style-type: none"> - Pour élus à la culture et autres - En médiation culturelle - En collectage (travail sur mémoire) - En évaluation de projets
POUR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PEQ / PRO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des porteurs de projets ▪ Aide à recherche de financements
POUR LA COMMISSION CULTURE PEQ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des techniciens "facilitateurs" de projets pour : <ul style="list-style-type: none"> Mutualiser les outils Créer des outils communs Organiser des tables rondes autour de la culture Fédérer, mettre en réseau Donner des idées Conseiller Aider à la recherche de financement et au mécénat
POUR LA COMMISSION CULTURE PRO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des techniciens organisateurs pour <ul style="list-style-type: none"> - Fédérer, mutualiser les moyens, échanger les expériences - Coordonner les calendriers - Former les élus à la culture - Organiser des tables rondes autour de la culture - Concevoir un guide pour la rénovation du bâti

	EST QUERCY	ROUERGUE OCCIDENTAL
COMPETENCES NECESSAIRES	CHEF DE PROJET CULTURE	AGENT DE DEVELOPPEMENT CHARGE DE MISSION CULTURE CDEC
Coordination / fédération	X	X
Organisation de formations	X	X
Accompagnement des porteurs de projets	X	X
Aide à la recherche de financements	X	X
Aide à la mutualisation d'outils	X	X
Coordination des calendriers	X	X
Animation site Internet	X	X
Organisation de tables rondes	X	X
Instructions de dossiers	X	X

Par ailleurs, dans le cadre de leur coopération, les deux pays devront s'entendre sur le temps consacré aux actions communes (au travers d'**une convention de moyens**).

4.2. COMPLEMENTS A PROPOS DES CRITERES D'AIDE

Les propositions de critères mentionnées pour chaque axe décrit ci-avant, font appel à des notions qu'il faut définir.

Cette définition est sans doute une très bonne occasion de mobiliser les commissions culturelles des conseils de développement.

En outre, des principes généraux peuvent être discutés et adoptés :

A. Destinataires des aides

Les aides coordonnées par les pays pourront concerner en particulier :

- Des structures professionnalisées relevant du secteur public et dont la forme permet une gestion publique (régies, syndicats, EPCC).
- Des associations professionnalisées assumant un service public de la culture.
- Des associations de bénévoles assumant au sein de leur activité au moins un service public de la culture.
- Des associations proposant une activité complémentaire à un service public de la culture dans un territoire donné.
- Des groupements ayant acquis une compétence culturelle.
- Des personnes privées exerçant une activité culturelle en rapport avec une politique éducative.
- Des collectifs d'artistes portant un projet culturel à destination d'un public identifié.

B. Critères pour l'intérêt « pays »

L'intérêt « pays » peut se définir selon deux dimensions :

La proximité d'une action participant à la dynamique culturelle local tout en s'inscrivant dans un processus pensé à l'échelle du pays :

- La capacité à engendrer un nouvel appétit culturel ;
- La diversité de l'offre dans un bassin de vie ;
- Les effets sur l'esprit de solidarité et de coopération (par rapport à ce qui est dit dans le dernier chapitre du diagnostic à propos des moyens publics notamment).

Le caractère structurant pour le pays d'un établissement ou d'une action :

- La capacité à être au service de l'ensemble des habitants du pays ;
- La capacité à capter des publics de l'ensemble du pays ;
- La capacité à être un lieu de ressources pour les acteurs du pays.

C. Critères pour un intérêt plus large

Par ailleurs, une action produite dans le pays peut avoir un intérêt régional, voire national.

Critères définissant un intérêt régional :

- La capacité à être, dans un domaine particulier, au service des habitants de la région.
- La capacité à faire rayonner l'image de la région au-delà de ses limites.
- La capacité à être un lieu de ressources pour les acteurs de la région dans un domaine spécialisé.

Critères définissant un intérêt national :

Les composantes du patrimoine, les organismes ou les pôles culturels d'intérêt nationaux correspondent à des éléments présentant une valeur pour la nation au titre, par exemple, de la cohésion nationale ou encore du rayonnement de la France dans le monde. Il est parfois possible qu'un élément régional corresponde à de tels critères ou à une expérimentation profitable au plan national.

4.3. PROPOSITIONS POUR L'ELABORATION D'UNE GRILLE DE CRITERES GENERAUX

Les critères suivant pourront être utilisés pour tout type de projet, à condition d'être adaptés à différentes catégories d'acteurs (associations, structures publiques, services directement reliés à une collectivité, équipe artistiques).

TABLE DES CORRESPONDANCES ENTRE ORIENTATIONS « PAYS » ET PROJETS					
		QR : Qualité réelle QP : Qualité potentielle NI : non intégré	QR	QP	NI
Qualités culturelles					
Diversités des formes artistiques	Contribue à l'élargissement de l'offre artistique et culturelle sur le territoire du Pays				
	Contribue à l'élargissement de l'offre artistique et culturelle au niveau local (commune, Communautés de Communes...)				
	Croisement des disciplines artistiques au sein d'une même action				
	Contribue à la diversification de l'enseignement artistique				
Médiation	Action innovante pour un rapport étroit entre production culturelle et publics constitués				
	Maîtrise des techniques de médiation (professionnalisme)				
	Accompagnement ou formation des bénévoles dans leurs démarches de médiation				
Permanence artistique	Contribue à la présence d'artistes professionnels dans le territoire				
	Mise en place de partenariats entre les artistes professionnels en résidence et les artistes amateurs du territoire				
	Favoriser les rencontres et les échanges artistes / population locale				
	Contribue à l'accueil temporaire d'artistes professionnels				
Développement durable	Actions favorisant la préservation et la mise en valeur du patrimoine				
	Actions favorisant l'appropriation de leur patrimoine, environnement par les habitants				
	Relation des œuvres avec le territoire				
	Position de l'action par rapport aux thèmes du développement durable				
	Valorisation de l'identité locale				
Qualités opérationnelles et capacité d'action					
Recours à des outils professionnels	Capacité à formuler un projet clair et prenant en compte le territoire et sa population				
	Compétences professionnelles pour les programmeurs, formateurs, médiateurs				
	Qualité de la communication (contenu, supports, concertation...)				
	Recours à des systèmes d'évaluation – Bilan des actions passées				
Pérennité	Inscription de l'action dans une stratégie globale à moyen /long terme				
	Fait partie d'une programmation annuelle diversifiée				
	Recherche de pérennité financière de la structure et/ou de l'action				
	Recherche de la pérennisation des emplois aidés				
	Capacité à envisager la mutualisation des moyens humains pour assurer leur pérennité				
	Recherche de partenariats privés (mécénats...)				
Politique tarifaire	Mise en place d'une stratégie vers des publics identifiés (quotient familial ; scolaires...)				
	Concertation avec autres acteurs pour cohérence de la politique tarifaire				

(suite)		QR : Qualité réelle	QR	QP	NI
		QP : Qualité potentielle			
		NI : non intégré			
Contribution à l'organisation d'une offre culturelle territoriale					
Pôles structurants	Capacité à être un lieu de ressources pour les acteurs du pays dans un domaine précis.				
	Travail préalable avec l'équipe du Pays				
	Capacité à entraîner de nouvelles initiatives				
	Capacité à avoir valeur d'exemple (notamment en terme de méthode de travail, d'organisation...)				
	Capacité à capter des publics de l'ensemble du pays				
	Délocalisation d'actions en relation avec des relais de proximité				
	Place centrale dans une politique locale au plan d'un EPCI ou d'un espace de projet				
	Actions régulières au long de l'année (formation, activité en amont d'une manifestation...)				
	Nombre significatif d'emplois créés ou maintenus et ressources humaines spécialisées				
	Reçoit un soutien de son EPCI (reconnaissance, financement)				
Offre de proximité	Travail en relation avec d'autres acteurs locaux				
	Développe des actions valorisant le lien social (participation des habitants, mixité...)				
	Travail avec un pôle structurant (action commune ; aide technique et méthodologique...)				
	Reçoit un soutien de sa commune (reconnaissance, financement)				
Répartition de l'offre	Tisse des liens milieu urbain / milieu rural				
	Participe à la diversité de l'offre dans un « espace de projet » ou un bassin de vie				
	Apporte une offre culturelle dans un territoire actuellement pas du tout ou sous doté				
Coopération	Travail avec la structure Pays				
	Participe à la commission culture Pays				
	S'inscrit dans un réseau d'acteurs au sein de l'EPCI				
	Propose une association temporaire d'acteurs aux fins du projet particulier				
Intérêt pays					
Cohérence pays	S'inscrit dans un réseau d'acteurs au sein du pays (ou coordination des dates)				
	Notion de « Pays » intégrée à l'action				
	Conformité de l'action avec les programmes ou les dispositifs du pays				
	Participe à l'attractivité du Pays tout au long de l'année ou de manière ponctuelle				
	Engendre des retombées économiques directes ou indirectes				
Intérêt inter pays					
	S'inscrit dans un réseau au sein des deux pays ou valorise les partenariats existants				
Communication	Inscrit sa communication dans un plan de communication inter pays				
	Propose un outil de communication à l'échelle des deux pays				
Rayonnement	Participe à l'image du territoire composé des deux pays				
	Participe au rayonnement des départements				
	Participe au rayonnement de la région Midi-Pyrénées				

APPLICATION

- Dans les tableaux de présentation des axes, de nombreuses modalités d'intervention sont à considérer comme complémentaires aux systèmes d'aide des départements.
- Au cours de l'instruction des demandes de subvention, les opérateurs pourront se référer à plusieurs axes auxquels un même projet pourrait correspondre (le schéma constitue un document de référence). Il est notamment recommandé de croiser systématiquement un axe du groupe 1 et un axe du groupe 2.
- Les critères généraux proposés dans le tableau ci-dessus peuvent s'appliquer à tout type de projet. Pour renseigner cette grille en fonction de chaque projet, les techniciens pourront se référer à la colonne « indices » mentionnée pour chaque axe dans les tableaux de présentation des axes.
- S'agissant de la concertation et des décisions, une démarche consistera à organiser les instances de manière à ce que les premières actions du projet puisse être mise en œuvre tout en ouvrant le débat entre élus et avec la société civile. Les commissions culturelles des CdC et des pays seront des espaces où pourront être précisées des notions concernant directement la vie culturelle du territoire. Plusieurs instances à créer pourront être sollicitées comme un comité technique composé de techniciens culturels volontaires, ou comme le comité de présélection¹⁶ qui sera chargé de donner un avis sur les dossiers. Enfin, les bureaux des pays pourront prendre des décisions à la lumière des différents niveaux de consultation. L'insertion de ces instances dans un processus de consultation et de prise de décision devrait être étudié, notamment sur propositions des directeurs de pays.

¹⁶ Il peut être constitué des commissions d'élus, des représentants de la région, de l'État et des départements, des présidents des CdC et des Président des commissions culturelles des pays.

ANNEXE

Récapitulatif des réunions

Statuts	Instances	Stade diagnostic	Stade scénarii
Élus	▪ Commission culture PEQ	▪ Restitution diagnostic : 19/09/2005	▪ 10/12/2005 à Figeac ▪ 29/03/2006 à Sainte-Colombe ▪ 29/03/2006 à Bournazel
	▪ Commission culture PRO	▪ Présentation scénarii : 19/12/2005 à Figeac	
Techniciens	▪ Comité technique	▪ 19/07/2005 à Capdenac ▪ 7/09/2005 à Capdenac ▪ 18/10/2005 à Capdenac	▪ 28/03/2006 à Capdenac
	▪ Techniciens pays	▪ Suivi régulier	
Société civile	▪ Conseil de développement PEQ	▪ 6/09/2005 à Flagnac ▪ 17/10/2005 à Faycelles	▪ 28/03/2006 à Foissac
	▪ Conseil de développement PRO		